Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_10-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Effectif légal du Conseil : 47**

**Membres en exercice : 47**

**Membres présents : 34**

DELIBERATION
n° 2023 - 04 - 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
**du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"**
Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :**
Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :**
Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

## Attribution des marchés de prestations de transports scolaires sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Téléphone** 02 51 55 55 55
**Courriel** accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_10-DE

Suite à la prise de compétence « autorité organisatrice des mobilités », le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désormais compétent sur son ressort territorial, afin d'assurer les transports scolaires, aux termes des articles L.1231-1 I et L.1231-1-1 du Code des Transports.

Afin d'être en mesure d'assurer les transports scolaires des collégiens et des lycéens, du territoire et des maternelles et primaires des communes de Saint Hilaire de Riez et Commequiers, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a lancé, le 23 janvier 2023, une consultation de « prestation de transports scolaires circuits spéciaux scolaires sur le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération », selon la procédure d'appel d'offres.

Cette consultation est allotie en 11 lots (10 lots géographiques, et un lot concernant la gestion de la plateforme de transports scolaires du lycée) et comporte une tranche optionnelle sur le lot 11, comme suit :

Lot 1 : Desserte des écoles de Commequiers,
Lot 2 : Desserte des écoles de Saint Hilaire de Riez,
Lot 3 : Desserte des établissements secondaires Collège public Garcie Ferrande, Collège privé Saint Gilles et Lycée Saint Gilles Croix de Vie - Givrand centre,
Lot 4 : Desserte des établissements secondaires Collège public Garcie Ferrande, Collège privé Saint Gilles et Lycée public polyvalent de Saint Gilles Croix de Vie - Le Fenouiller centre,
Lot 5 : Desserte des établissements secondaires Collège public Garcie Ferrande, Collège privé Saint Gilles et Lycée public polyvalent de Saint Gilles Croix de Vie - Saint Hilaire de Riez Zone dense,
Lot 6 : Desserte des établissements secondaires Collège public Garcie Ferrande, Collège privé Saint Gilles et Lycée public polyvalent de Saint Gilles Croix de Vie - Saint Hilaire de Riez- Ecarts,
Lot 7 : Desserte des établissements secondaires de la zone nord (Notre Dame de Riez, Commequiers, Le Fenouiller, Saint Maixent sur Vie),
Lot 8 : Desserte des établissements secondaires de la zone est (Saint Révérend, Coëx, L'Aiguillon sur Vie),
Lot 9 : Desserte des établissements secondaires de la zone sud (Givrand, La Chaize Giraud, Landevieille, Brem, Brétignolles sur Mer),
Lot 10 : Desserte de 18h du Lycée public polyvalent de de Saint Gilles Croix de Vie,
Lot 11 : Régulation et surveillance du Pôle de correspondance, avec tranche optionnelle 1 « Gestion des inscriptions des élèves au transport scolaire ».

Les candidats étaient autorisés à proposer une variante libre relative à la motorisation alternative à la motorisation diesel du parc demandé en base.

Un seul pli a été déposé par le candidat NOMBALAIS sur l'ensemble des 11 lots avant la date limite de remise des offres fixée au 3 mars 2023, sa candidature étant présentée sous la forme d'une candidature individuelle sur tous les lots, hormis sur le lot 9 pour lequel elle est présentée en groupement solidaire avec la SARL VOISNEAU.

Il est à noter en outre que le candidat NOMBALAIS a soumis une variante sur le lot 5 Saint Hilaire de Riez - Zone dense et sur le lot 6 Saint Hilaire de Riez - Ecarts - Hameaux, consistant dans le remplacement en cours de marché de véhicules diesel par des véhicules hybrides.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 8 juin dernier a attribué les 11 lots de ces marchés de transports scolaires au candidat NOMBALAIS.

**Le Conseil Communautaire,**
**Dûment convoqué,**
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,**
**Vu le Code des Transports et notamment ses articles L.1231-1 I et L.1231-1-1,**
**Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,**

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_10-DE

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**
**Vu les crédits inscrits au budget 2023,**
**Vu la décision d'attribution des marchés prises par le CAO du 8 juin 2023,**
**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 juin 2023,**
**Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23 janvier 2023 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le JOUE, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site Internet de la Communauté d'Agglomération,**
**Vu le rapport d'analyse des offres,**
**Vu le rapport,**
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'acter les décisions d'attribution des marchés de « prestation de transports scolaires circuits spéciaux scolaires sur le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération »prises par la CAO lors de sa séance du 8 juin 2023 au candidat NOMBALAIS pour les lots 1 à 8, 10 et 11 et au groupement solidaire NOMBALAIS : VOISNEAU pour le lot 9 ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés attribués avec l'attributaire désigné NOMBALAIS et à prendre toute décision d'exécution des marchés conclus.**

**Fait et délibéré,**
**Les jour, mois et an que dessus,**
**Au registre sont les signatures,**
**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 20 juin 2023**

**Le Président,**

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

**François BLANCHET**

**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**
- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 JUIN 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.*